EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-174 **Convention avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour la réalisation d'un diagnostic et d'une feuille de route opérationnelle relative à l'évolution du centre social « La Chaloupe »**

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le 05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-174-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-174

CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UNE FEUILLE DE ROUTE OPERATIONNELLE RELATIVE A L'EVOLUTION DU CENTRE SOCIAL « LA CHALOUPE »

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers poursuit une démarche de réflexion visant à renforcer la cohérence, la lisibilité et la soutenabilité de son offre d'accompagnement social et d'animation territoriale.

Dans ce cadre, la commune souhaite engager un travail approfondi sur le positionnement stratégique et les perspectives d'évolution du centre social La Chaloupe, équipement municipal conventionné avec la CAF, afin de préciser sa place au sein de l'écosystème local et de consolider son projet de développement.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a proposé à la Ville un accompagnement en ingénierie destiné à réaliser un diagnostic territorial et organisationnel ainsi qu'une feuille de route opérationnelle pour la transformation du centre social La Chaloupe.

Dans un contexte d'offre municipale et associative déjà dense, l'enjeu est de rationaliser les dispositifs existants en objectivant leur utilité, leur cohérence et leur soutenabilité. Il s'agira de clarifier et renforcer l'articulation du positionnement de la Chaloupe au regard du second centre social existant et des autres services déployés par la municipalité sur ce périmètre, puis identifier les actions à consolider, redéployer, mutualiser ou arrêter.

Cette réflexion portera en priorité sur l'engagement citoyen et la vie associative, la parentalité, la jeunesse et l'accès aux stages, ainsi que la mobilité européenne et internationale, en veillant à sécuriser les financements, notamment ceux de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La transformation de la Chaloupe s'inscrit dans le cadre du projet IMPULSION, engagé par la Ville pour faire évoluer le centre social vers un équipement plus lisible, mieux articulé aux politiques publiques et aux initiatives locales. L'ambition n'est pas de créer un service supplémentaire, mais de préciser la valeur ajoutée de la Chaloupe et d'en faire un lieu de convergence entre habitants, associations, services municipaux et partenaires institutionnels, au service des parcours de vie, de l'engagement citoyen et des initiatives du territoire.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-174-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Le projet IMPULSION envisage initialement cinq champs d'intervention :

- La citoyenneté, la participation des habitants et le pouvoir d'agir ;
- Le soutien à la vie associative, au bénévolat et aux coopérations locales ;
- La parentalité et les solidarités ;
- La jeunesse, la mobilité, l'insertion et l'ouverture internationale ;
- Les transitions écologiques et l'innovation territoriale.

La mission d'accompagnement en ingénierie de la collectivité, confiée au cabinet TERITEO dans le cadre du marché national d'ingénierie de l'ANCT, permettra notamment :

- D'analyser le positionnement actuel du centre social ;
- D'identifier les besoins du territoire et les complémentarités avec les autres acteurs ;
- De définir un scénario d'évolution réaliste et soutenable ;
- D'élaborer une feuille de route opérationnelle précisant les actions, les partenariats, les moyens et le calendrier de mise en œuvre.

Le coût prévisionnel de cette étude est fixé à 35 700 € TTC. L'ANCT en assurera le financement à hauteur de 80 %, soit 28 560 € TTC. La participation financière de la Ville de Louviers s'élèvera à 7 140 € TTC, correspondant aux 20 % restant à sa charge.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à six mois.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche pour la définition du projet futur du centre social La Chaloupe et plus largement pour l'organisation de l'action sociale et de la participation citoyenne sur le territoire communal, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'accompagnement conclue avec l'ANCT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant le projet de convention d'accompagnement entre la Ville de Louviers et l'Agence nationale de la cohésion des territoires relatif à la réalisation d'un diagnostic et d'une feuille de route opérationnelle pour la transformation du centre social La Chaloupe ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-174-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Considérant la volonté de la Ville de disposer d'une analyse stratégique permettant d'assurer la cohérence, la lisibilité et la soutenabilité du projet de développement du centre social La Chaloupe ;

Considérant l'accompagnement proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires au bénéfice de la commune ;

Considérant que la participation financière de la Ville s'élève à 7 140 € TTC ;

DÉCIDE

APPROUVE la convention d'accompagnement conclue entre la Ville de Louviers et l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour la réalisation d'un diagnostic et d'une feuille de route opérationnelle relatifs à l'évolution du centre social La Chaloupe ;

ACCEPTE la participation financière de la Ville de Louviers à hauteur de 7 140 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité

VILLE DE LOUVIERS EURE

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-174-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026